



Communiqué de presse 29 mai 2019

Préservons la production française de légumes biologiques !

Les producteurs de nos organisations produisent des fruits et légumes biologiques depuis plusieurs dizaines d'années dans le respect du règlement bio européen, avec une volonté d'amélioration continue des pratiques.

Nos producteurs sont opposés à la production de tomates bio en hiver. Ils sont engagés dans une production bio efficace, diversifiée grâce notamment aux rotations, et qui répond à une demande forte de la part des distributeurs et de la restauration collective pour des produits bio d'origine française.

Le chauffage des serres est une technique culturale conforme aux règles de production bio, qui est pratiquée librement dans les autres Etats membres de l'UE. Certains de nos producteurs y ont recours (cela concerne 0,2% des surfaces en légumes bio en France en 2017) tout en respectant le cycle naturel des cultures. Une interdiction ouvrirait encore plus la porte aux importations qui sont de l'ordre de 78% pour les tomates bio.

Felcoop, Légumes de France, Chambres d'agriculture France, Coop de France, FNSEA réaffirmons ici que nous sommes les fervents défenseurs d'une production bio française de qualité plutôt que de favoriser l'importation.

Nous proposons d'encadrer le chauffage tout en respectant la saisonnalité et de porter le débat au niveau européen.

Nous sommes force de proposition pour la définition de la notion de «respect du cycle naturel» en cohérence avec la demande des consommateurs et par la notion de «planté dans l'année». C'est à dire permettre une récolte dès le printemps.

Nous nous engageons également à travailler sur une utilisation vertueuse de l'énergie (biomasse, méthanisation...).

Nous sommes ainsi prêts à anticiper un débat à mener au niveau européen.

Inscription et contact :

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
iris.roze@apca.chambagri.fr
www.chambres-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur :

